

Hôtel «VILLA MATHIS» ***
Col du Kreuzweg - 67220 BREITENBACH

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT: Madame Catherine COMAU-LATOURE

STATUT JURIDIQUE : **Fonds :** S.A.R.L « VILLA MATHIS » dont les actionnaires et associés sont

- Madame Marcelle LATOUR – Actionnaire minoritaire
- Madame Catherine COMAU-LATOURE – Actionnaire majoritaire

Murs : S.A.R.L « VILLA MATHIS »

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE:

Mademoiselle Catherine COMAU-LATOURE: Titulaire d'un BTS Hôtellerie-Restauration option « gestion Hôtelière. Elle intègre l'entreprise familiale dès sa création en 2006 en tant que Directrice d'exploitation de l'hôtel « La Villa Mathis ».

CLASSEMENT/ ADHESION /EFFECTIF/ REFERENCEMENT / TO :

Ancienne maison secondaire de Monsieur Emile Mathis situé à 768 mètres d'altitude, l'hôtel « Villa Mathis » dispose de 27 chambres classées trois étoiles, d'un espace de restauration de 150 m² et de 3 salles de séminaires entièrement équipées pouvant accueillir 60 personnes chacune. Etablissement hôtelier depuis la reprise de la famille COMAU-LATOURE 2006, cette structure hôtelière s'est spécialisé dans l'accueil des séminaires et autres 'incentives'. La S.A.R.L « VILLA MATHIS » emploie 3 personnes à temps pleins. Son taux d'occupation avoisine les 40% et sa clientèle est uniquement dite de « Groupe ».

PROJET

DESCRIPTION :

De part son cadre et sa situation géographique, l'établissement souhaite mettre fortement en avant l'aspect environnemental dans ces démarches commerciales. A l'heure actuelle, l'apport énergétique est fourni par deux chaudières fioul à la fois coûteuses et polluantes. En 2006, lors des travaux de désamiantage, l'hôtelier a fait installer 28m² de panneaux solaires pour satisfaire les besoins en eau chaude sanitaire. Aujourd'hui avec le projet d'extension de l'établissement de 517 m², les gérants s'interrogent sur l'opportunité de mettre en place une chaudière au bois qui permettrait d'assumer des besoins énergétiques en ECS et de chauffage.

Afin d'évaluer la faisabilité et l'opportunité du projet, ainsi que les coûts respectifs en investissement et en fonctionnement d'une chaudière au bois, une étude a été réalisée par le bureau d'étude « CAP ENERGIE ALSACE ».

EMPLOIS CREES : l'étude n'aura pas d'incidence en termes d'emploi.

DATE DE RECEPTION DE LA DEMANDE D'INTENTION : 5 mai 2011

DELAI DE REALISATION DE L'ETUDE : Juin 2011 à janvier 2012

MONTANT DE L'ETUDE :

Montant total H.T. estimé à : 3.000 €
Montant H.T. éligible : 3.000 €

INVESTISSEMENTS ELIGIBLE :

- Réalisation de l'étude de faisabilité par le cabinet « CAP ENERGIE ALSACE ».

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Apport personnel	1.500 €
Région Alsace	750 €
Département 67	750 €

MAITRE D'OUVRAGE :

S.A.R.L « VILLA MATHIS »
Lieudit le Kreuzweg
67220 BREITENBACH
SIRET : 491 456 760
Gérante : Madame Catherine COMAU-LATOURE

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION :

S.A.R.L « VILLA MATHIS »
Lieudit le Kreuzweg
67220 BREITENBACH
SIRET : 491 456 760
Gérante : Madame Catherine COMAU-LATOURE

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIE

S'agissant d'une étude de faisabilité et d'opportunité, il est proposé d'attribuer à la **S.A.R.L « VILLA MATHIS »** une subvention de **1.500 €** (selon critères et dans le cadre du Régime de Minimis) correspondant à **50 % du montant H.T éligible estimé à 3.000 €**, répartis à parité entre le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de **750 € (25 %) pour chaque collectivité**.

OBSERVATION - RECOMMANDATION

L'établissement est actuellement chauffé par une énergie non renouvelable et coûteuse. Partant d'une réflexion axée vers de nouvelles technologies, ainsi que vers des énergies moins polluantes et moins onéreuses, les gérants ont entamé une démarche d'amélioration du poste de chauffage ECS.

Résultat de l'étude :

Le temps de retour sur investissement se situe entre 7 et 10 ans en fonction de la solution retenue ce qui rend le projet tout à fait intéressant.

Remarques du service EnrgiVie :

- l'étude bois énergie de Cap énergie datée du 05.01.12 constitue un bon diagnostic de l'existant.
- cette même étude est conforme à nos attentes concernant l'option bois. Elle abouti à la conclusion d'un temps de retour de 8 ans, ce qui fait de la solution bois une solution viable.
- l'étude réglementaire fournie pour la partie neuve confirme l'atteinte d'un niveau de performances BBC, même en conservant un chauffage fioul (avec remplacement des chaudières existantes), ce qui semble être l'option retenue par le MO.

Monsieur Rémy GENDRE, accompagnateur de projets énergies renouvelables a approuvé les résultats de l'étude

AVIS DU BUREAU ADT DU 16 FEVRIER 2012 : FAVORABLE